**RECOMMANDE**

**Objet : Droit de Gestion Publique – Visite du bien**

Monsieur, /Madame,

Selon nos informations, votre bien situé à ADRESSE serait

inoccupé

déclaré inhabitable par un arrêté du Bourgmestre

déclaré insalubre par la Direction Inspection régionale du Logement

Nous souhaitons visiter votre logement afin d’exercer le droit de gestion publique conformément aux articles 15 à 19 du Code bruxellois du Logement .

Cette visite aura lieu le JJ.MM.AAAA à 00h00.

• Les agents du Service public régional de Bruxelles, compétents en matière de logement, effectueront cette visite. Leur objectif sera de déterminer les travaux éventuellement nécessaires en vue de réhabiliter le bien et de le remettre sur le marché locatif.

• Merci de donner accès aux agents à l’ensemble du bien (caves, combles, étages).

• Vous êtes indisponible à la date proposée ? Contactez l’agent en charge de votre dossier [Nom + Tél] afin de reprogrammer une visite. Attention : cette visite doit s'effectuer dans le mois qui suit la réception de ce courrier, soit au plus tard le JJ.MM.AAAA

Si vous êtes absent ou si vous refusez cette visite dans le délai indiqué, nous ferons appel au Tribunal de Police afin d’obtenir l’autorisation de pénétrer d’office dans le bien.

Nous restons à votre disposition pour toute information supplémentaire.

Recevez, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.